

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Aikins, il a été

*Ordonné*, Que les honorables messieurs Alexander, Armand, Botsford, Brown, Campbell, Carrall, Chaffers, Cormier, Dickey, Dickson, Dumouchel, Girard, Grant, Hamilton (Inkerman), Leonard, McClelan (Hopewell), McLelan (Londonderry), Macfarlane, Macpherson, Miller, Pâquet, Penny, Pozer, Read, Ryan, Scott, Seymour, Skoad et Smith, composent un comité pour examiner les comptes contingents du Sénat pendant la présente session.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Aikins, il a été

*Résolu*, Que les honorables messieurs Aikins, Brouse, Bureau, Carrall, Cochrane, Fabre, Ferrier, Haythorne, Kaulbach, McClelan (Hopewell), Macfarlane, Odell, Reesor, Simpson et Wark, composent un comité pour surveiller les impressions de cette Chambre, pendant la présente session avec instruction d'agir au nom de cette Chambre avec le comité de la Chambre des Communes, comme un comité conjoint des deux Chambres des impressions.

*Ordonné*, que la précédente résolution soit communiquée à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Aikins, il a été

*Ordonné*, Que les honorables messieurs Alexander, Bellerose, Brown, Bureau, Campbell, Dickey, McClelan (Hopewell), Macpherson, Miller, Pelletier, Penny et Power, composent un comité chargé de s'enquérir des meilleurs moyens à prendre pour obtenir et faire publier un compte-rendu exact des débats et délibérations du Sénat, et de faire rapport de temps à autre de son opinion à cette Chambre.

L'honorable M. Penny, secondé par l'honorable M. Smith, a proposé:

Que lorsque cette Chambre s'ajournera, mardi prochain, elle soit ajournée à mardi, le quatrième jour de mars, à huit heures du soir.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans la négative.

Un message a été reçu de la Chambre des Communes dans les mots suivants :

CHAMBRE DES COMMUNES,

Vendredi, 21 février, 1879.

*Résolu*, Qu'il soit envoyé un message au Sénat, informant leurs Honneurs que cette Chambre a adopté l'adresse à Sa Très Gracieuse Majesté, lui exprimant le profond chagrin que nous éprouvons de la perte douloureuse que Sa Majesté a faite par la mort prématurée de Son Altesse Royale la Princesse Alice, Grande Duchesse de Hesse, et notre vive sympathie pour Sa Majesté dans son affliction, en remplissant le blanc avec les mots "et les Communes."

*Ordonné*, que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté,

ALFRED PATRICK,

Greffier des Communes.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier dans les mots suivants:—